

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 18 juin 2026

D01_18062026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance restreinte, dans l'amphithéâtre 7 de la galerie des amphis, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 février 2026

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, RAMBAUD Romain, BOURREL Romain, BRETON Jean, DEPAU Giovanni, DE ROSNY Eve, DEPRET Christian, CHALON Nathalie, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, MOREIRA Philippe, RACKI Valérie, RAULIN Raphaël, ORAND-MILLET Eléa, NANTAS Rémi, MARION-BONNET Lizon, PICCARRETA Tom, PONS Lola, GUIDETTI Malo, YEDIOU Lissoun, DANIEL Maéva, DIALLO Aminata, TONDEUR Léa, RIOU Cassandra, GEORGER Johann.

Membres représentés : CHAACHOUA Hamid (procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à BRETON Jean), SEIDELIN Signe (procuration à GIROUD Séverine), VADCARD Lucile (procuration à LEMASSON Germain), CARNEL Jean-Stéphane (procuration à DE ROSNY Eve), CASTEBRUNET Hélène (procuration à DEPRET Christian), MARTINEZ MARCOUX Marie-José, (procuration à DEPAU Giovanni) CANCELLIER Lola (procuration à MARION-BONNET Lizon), DUMON Astrid (procuration à GUIDETTI Malo), FANOU NOUDJODOGOUTO Montonde Stanislas (procuration à PONS Lola).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 février 2026 n'appelle aucune demande de modification.

Considérant le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 février 2026 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 février 2026.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	10
Nombre de votants	37
Voix favorables	21
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	16

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 février 2026.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 juillet 2026

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes



Serge SLAMA

Publié le : 08 juillet 2026

Transmis au Rectorat le : 09 juillet 2026

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les décisions individuelles, de sa notification



Projet de relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 26 février 2026, 14h

Président de séance

Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
CHAACHOUA Hamid	X		
CROSS Benjamin	X		
DUMESTRE-PERARD Chantal	X		
ORSINI-SAILLET Catherine	X		
PINSAULT Nicolas		excusé	
SEIDELIN Signe			
VADCARD Lucile		excusée	DEPRET Christian
VAUFREYDAZ Dominique			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOURREL Romain	X		
BRETON Jean	X		
CARNEL Jean-Stéphane		excusé	BOURREL Romain
CASTEBRUNET Hélène		excusée	GIROUD Séverine
DEPAU Giovanni		excusé	VALARCHER Olivier
DEPRET Christian	X		
DE ROSNY Eve	X		
MACLEAN Catriona	X		
MARTINEZ MARCOUX Marie-José	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie			
CHALON Nathalie			
GIROUD Séverine	X		
LEMASSON Germain	X		
RACKI Valérie	X		
VALARCHER Olivier	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
MOCELLIN Raphaël (T)			
BAILE Henri (S)		excusé	CHAACHOUA Hamid
NEVES Manuel (T)	X		
En attente d'un suppléant			
HAMDI-SEBASTIANIS Myriam		excusée	CROSS Benjamin
CHEMINAUD Sandrine			

Collège D : Étudiants

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
DUMON Astrid (T)	Arrivée à 14h50	X	GUIDETTI Malo
RIAUX Lisa (S)			
HADEF Sofiane (T)		excusé	WARIN Malo
LISZE Carlotta (S)			
FLORENTIN Wilson (T)			
FOURNIER Melinda (S)			
COPIN Nicolas (T)			
AUDOUARD Raphaël (S)			
RICHARD Louison (T)		excusée	DECHENAUD Emile
GILLOS Charlotte (S)			
RAMBAUD Sarah (T)	X		
PORTE Marie-Lou (S)			
METRAL Charles (T)			
SOEHNLEN Gabriel (S)			
CROTTA Thaïs (T)			
GIRODE Amélie (S)	X		
PETRON Emma (T)	X		
BOUSSIT Etienne (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
GUIDETTI Malo (T)	X		
PRICOT Basile (S)			
BERIO Clémence (T)	X		
LOPEZ (GINESTET) Cassie (S)			
WARIN Malo (T)	X		
PICCARRETA Tom (S)			
PEREZ Marie (T)			
MARQUIAND Raphaëline (S)			
LEUILLIER Adrien (T)			
VILLAND JACQUET Aurore (S)			
MOULIN Loane (T)			
MORETTI HUGO (S)			
DANIEL Maeva (T)	X		
LE GAL Antoine (S)			
DECHENAUD Emile (T)	X		
DUBOIS Romane (S)			
VIRICEL Elise (T)		excusée	BERIO Clémence
POURRIER-NUNEZ Cyprien (S)			

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
David DECHENAUD	Vice-président Formation	X	
Marc ODDON	Vice-président Formation tout au long de la vie et apprentissage	X	
Isabella ZIN TOMASINO	Membre de la vice-présidence (Grenoble INP – UGA)	X	
Aurélien DIASPARRA	Membre de la vice-présidence (ENSAG – UGA)		
Hedwig MESSANA	Membre de la vice-présidence (IEPG – UGA)		
Florian BARRIERE	Membre de la vice-présidence (H3S – UGA)		
Lionel FILIPPI	Membre de la vice-présidence (EUT– UGA)		
Emmanuel PEYRE	Membre de la vice-présidence (Faculté des sciences - UGA)		
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		excusée
Anne ALMERAS ou son adjointe	Directrice de la DEFI	X	
Séverine ROYER ou son adjointe	Directrice de la DOIP		
Hélène PEYRACHON ou son adjointe	Directrice de la DFCA	X	
Fabrice MENARD	Directeur de la DAPI		
Morgane CHAMOND	Responsable service des moyens DRTP		
Boris TARGE ou son représentant	Directeur/trice du CROUS		excusé

Destinataires des convocations pour information			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		
Philippe ROUX	Vice-président Recherche		
Carole TENOT	Agent comptable		
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice générale des services ou son représentant		
Secrétariat d’instance			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Carole BOYER MORIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025

Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027

Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Questions diverses

ORDRE DU JOUR

Points d'information du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

Points d'information

Informations du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**



Calendrier – Campagne Accréditation 2026

CFVU 26 février 2026

Calendrier 2026 – Campagne accréditation

Phase 1

Dossier mention

Janvier à mars :

- Rédaction des dossiers d'accréditation par les porteurs
- Dépôt auprès de la composante académique pour remonter à l'établissement

Phase 2

Arbitrage

Mars à avril :

- Premier arbitrage par les composantes académiques en interne.
- Second arbitrage par la vice-présidence formation

Phase 3

Vote et Dépôt

Avril à mai :

- Vote des mentions par les composantes élémentaires
- Puis vote par les composantes académiques
- Dépôt centralisé de l'offre

Phase 4

Paramétrage et lancement « accréditation basse »

Juin à Octobre :

- Préparation de l'accréditation « basse » ;
 - Déploiement et vote des parcours
 - Puis, travail sur les MCCC et RDE en 2027
 - Pour vote au printemps 2027



RENTREE 2027

Nouvelle Offre de
formation

9 mars 2026

Date limite de la remontée des dossiers pour les mentions

01 avril 2026

Arbitrage VPF (et temps de navette éventuel avant vote comp. Acad.)

Début juin 2026

Date limite du dépôt projet ODF et de la note stratégique UGA sur FRESQ

18 juin 2026

Vote en CFVU de la cohérence globale de l'ODF

Octobre 2026

Date limite pour les mises à jour (mention et parcours) sur les plateformes de candidature

Informations du Vice-président Formation

- . Calendrier d'accréditation**
- . Information renouvellement collège des usagers**
- . Frais d'inscription de l'INP-UGA**
- . Nouvelle CSPM**

Signe SEIDELIN : je m'interroge sur la définition de la structure haute. Il me semble qu'il y a un malentendu : pour la remontée du 9 mars, nous devons fournir les coûts exacts des anciennes et nouvelles maquettes de l'ODF. Or, pour moi, le calcul de la charge et du coût d'une maquette relève de la structure basse, et non de la structure haute.

David DECHENAUD : je précise que nos orientations stratégiques visent une offre de formation humainement soutenable. Pour la remontée du 9 mars, la Vice-présidence sollicite uniquement le volume horaire et le nombre d'étudiants cibles par parcours, ce qui ne nécessite pas de mobiliser la structure basse. Si certaines composantes utilisent déjà l'outil SGCE pour un calcul plus fin (nombre d'heures, nombres d'étudiants, nombres de groupes, mutualisations), cela relève de leur gestion interne et non d'une commande centrale. Concernant le cadrage de la structure basse, il sera officiellement soumis au vote de la CFVU de juin ; d'ici là, nous préconisons de travailler sur la base du cadre actuel. Enfin, si le Ministère ne demande que les mentions via la plateforme FRESQ, l'établissement a besoin d'indicateurs de pilotage légèrement plus précis, sans pour autant exiger le niveau de détail de la structure basse à ce stade.

Signe SEIDELIN : ma question est de savoir si le calcul du nombre d'heures relève de la structure basse.

David DECHENAUD : le cadrage des licences à l'UGA se situe entre 1 500 et 1 600 heures. À ce stade, nous n'exigeons pas un détail à l'heure près, mais le volume global prévu dans la maquette pour vérifier la soutenabilité de l'offre. Si une composante restructure profondément ses cursus, par exemple en transformant des parcours en mentions distinctes, elle doit s'assurer que les mutualisations (troncs communs) sont maintenues pour ne pas faire exploser la charge horaire. Ce travail de précision relève effectivement de la

structure basse. Toutefois, le vote technique des règlements d'études (RDE) et les modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) n'interviendra en CFVU qu'en juin 2027 pour la rentrée suivante. Nous avons donc le temps, mais la structure haute doit dès maintenant fixer une trajectoire réaliste pour éviter de déposer des mentions impossibles à financer.

Eve DE ROSNY : je me pose question sur la cohérence entre le volume des maquettes pédagogiques 1 500 à 1 600 heures et les impératifs de soutenabilité humaine. Au-delà des chiffres, ne constatons-nous pas un décalage critique entre les volumes horaires promis aux étudiants et la capacité réelle de nos enseignants-chercheurs, souvent en sous-effectif ou en surcharge, à les assurer ?

David DECHENAUD : la soutenabilité ne s'évalue pas à l'échelle d'un parcours, mais à celle de l'UFR. Un enseignant, enseignant-chercheur étant rattaché à une composante et non à un parcours, une mention, la gestion des moyens repose sur un équilibre d'ensemble. Cela permet à l'UFR de maintenir des formations de niche à faibles effectifs, car elles sont compensées par d'autres parcours plus massifiés, garantissant ainsi la viabilité globale de la carte de formation. Et donc, l'examen de la soutenabilité ne sera pas mention par mention et encore moins parcours par parcours.

Eve DE ROSNY : la recherche de soutenabilité sert-elle de prétexte à la fermeture d'UE ?

David DECHENAUD : la vice-présidence n'interviendra pas dans ce type d'arbitrages.

Eve DE ROSNY : existe-t-il une pression institutionnelle incitant les UFR à de tels choix ?

David DECHENAUD : aucune pression n'est exercée sur les composantes par la gouvernance, laquelle n'imposera pas de réduction uniforme. La responsabilité d'équilibrer les volumes horaires, entre 1 500 et 1 700 h, est laissée aux composantes, selon le principe de soutenabilité globale. L'arbitrage ne se fera pas sur le seul ratio Heures/Étudiants (HRE), trop variable d'une discipline à l'autre. L'objectif des indicateurs est d'alerter les UFR sur les projets atypiques, comme un master à 2 000 h pour 15 étudiants, sans pour autant interdire leur dépôt si l'équilibre est assuré à l'échelle de la structure.

Eve DE ROSNY : vous indiquez donc que l'exigence de soutenabilité s'applique prioritairement aux nouvelles propositions de formation, sans toutefois remettre en cause, pour l'heure, l'offre déjà existante.

David DECHENAUD : Les critères de soutenabilité s'appliquent également à l'offre existante. Si un master présente un volume horaire élevé pour un faible effectif, cette situation doit être justifiée et assumée au sein d'un ensemble cohérent. Il appartient alors aux responsables de mention d'activer des leviers : mutualisation, ouverture internationale, attractivité, pour corriger ces déséquilibres. Ces points de vigilance, souvent déjà identifiés dans l'analyse SWOT de l'auto-évaluation, relèvent de la responsabilité stratégique des porteurs de formation.

Eve DE ROSNY : je pose ces questions car je constate, au niveau du DLST, une réelle incitation à la fermeture d'UE. Je cherche à comprendre le lien avec la politique de soutenabilité globale, car contrairement aux exemples cités, ces arbitrages touchent ici directement nos parcours de licence.

David DECHENAUD : la situation du DLST relève d'une problématique de « soutenabilité opérationnelle » spécifique, induite par une hausse de 50 % des effectifs en dix ans et une complexification croissante de la carte de formation (LAS, CMI, PeiP). Le blocage identifié n'est pas d'ordre pédagogique mais logistique : la saturation des services de scolarité et la difficulté de gestion des emplois du temps ne permettent

plus de garantir la faisabilité technique d'une offre aussi fragmentée. Ainsi, les indicateurs de pilotage mis en place visent à alerter sur la nécessité de simplifier les parcours pour les rendre à nouveau gérables par les personnels BIATSS, tout en assurant une meilleure adéquation entre les ambitions d'enseignement et les capacités de mise en œuvre administrative.

Points d'information

Informations du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

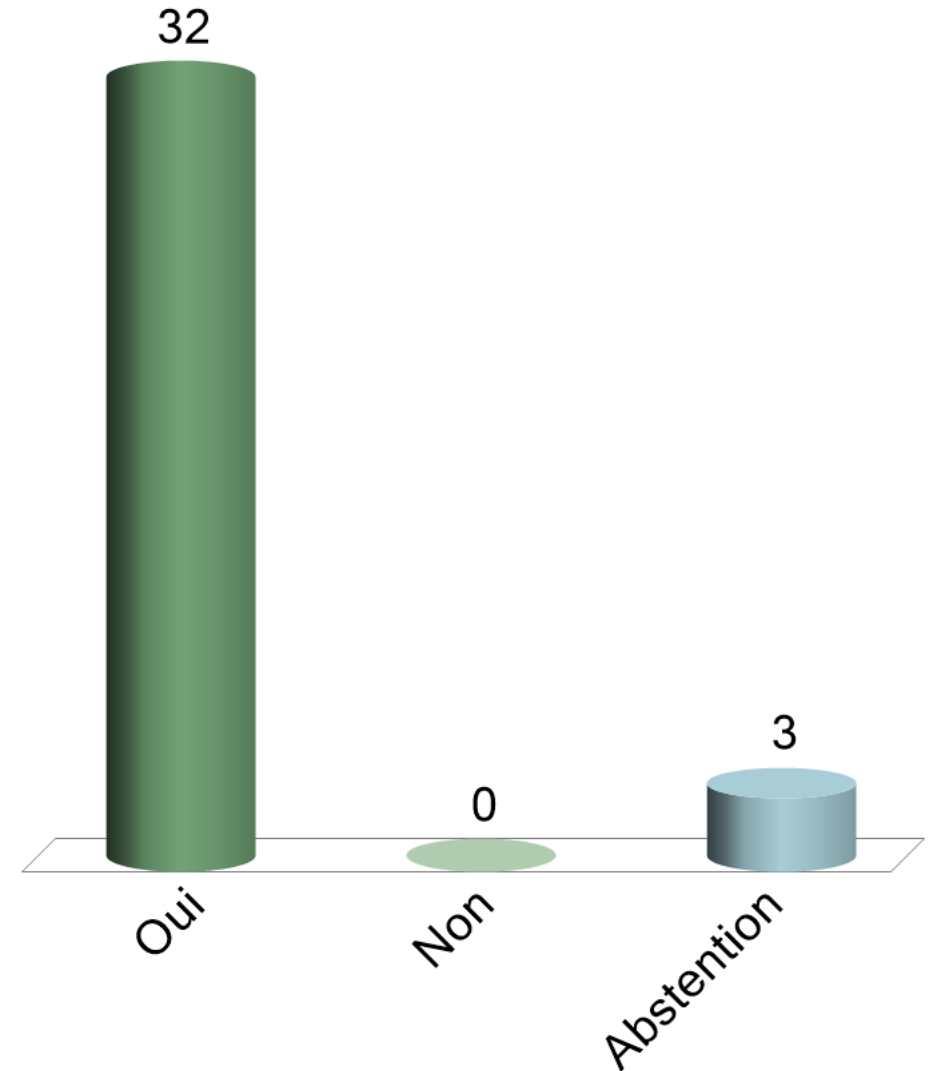
- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

Bornes du calendrier universitaire 2026-2027

- **Avis de la CFVU puis approbation du Conseil d'administration**
- **Les bornes du calendrier universitaire sont fixées du 31 août 2026 au 30 septembre 2027 pour son terme**

Émettez-vous un avis favorable concernant les bornes du calendrier universitaire 2026-2027 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027

Considérant les bornes de l'année universitaire fixées au 31 aout 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'émettre un avis sur le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027 (fixées au 31 aout 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027 (31 août 2026 pour son début et au 30 septembre 2027 pour son terme).

Points d'information

Informations du Vice-président Formation

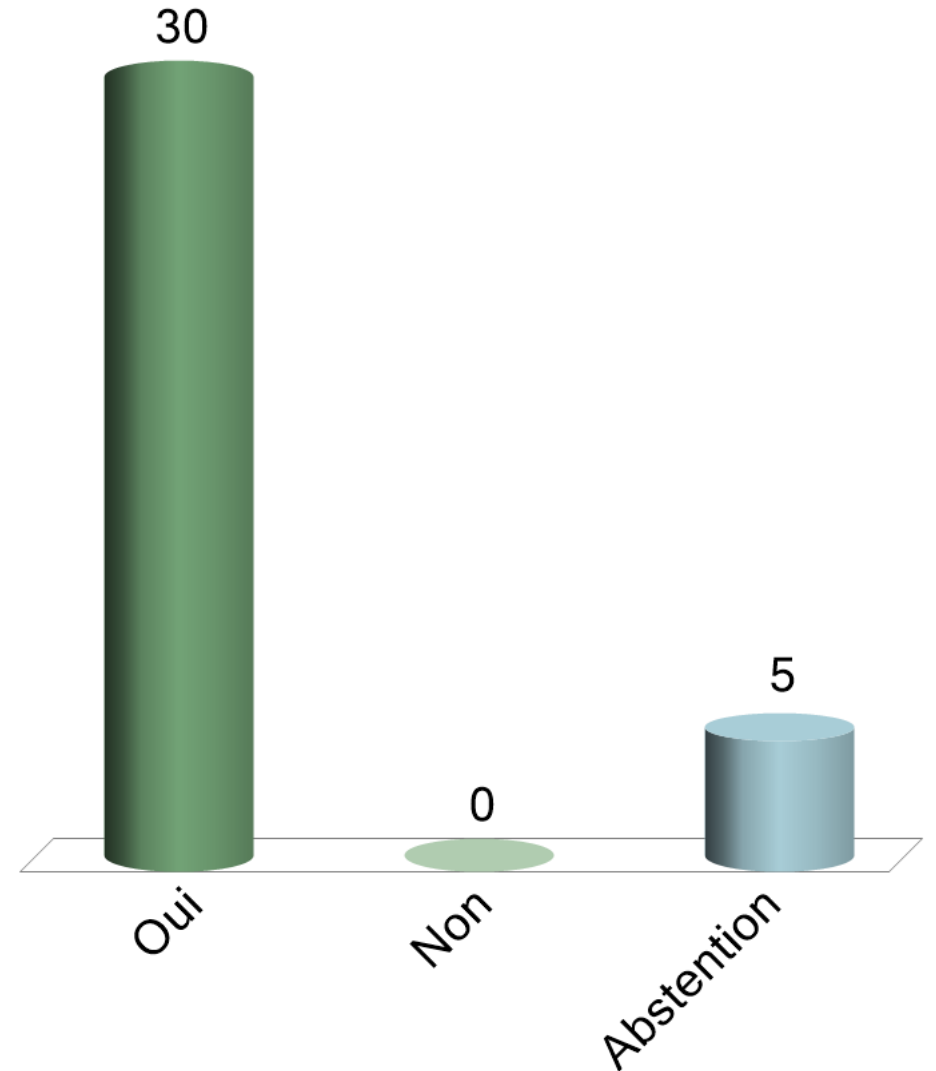
- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

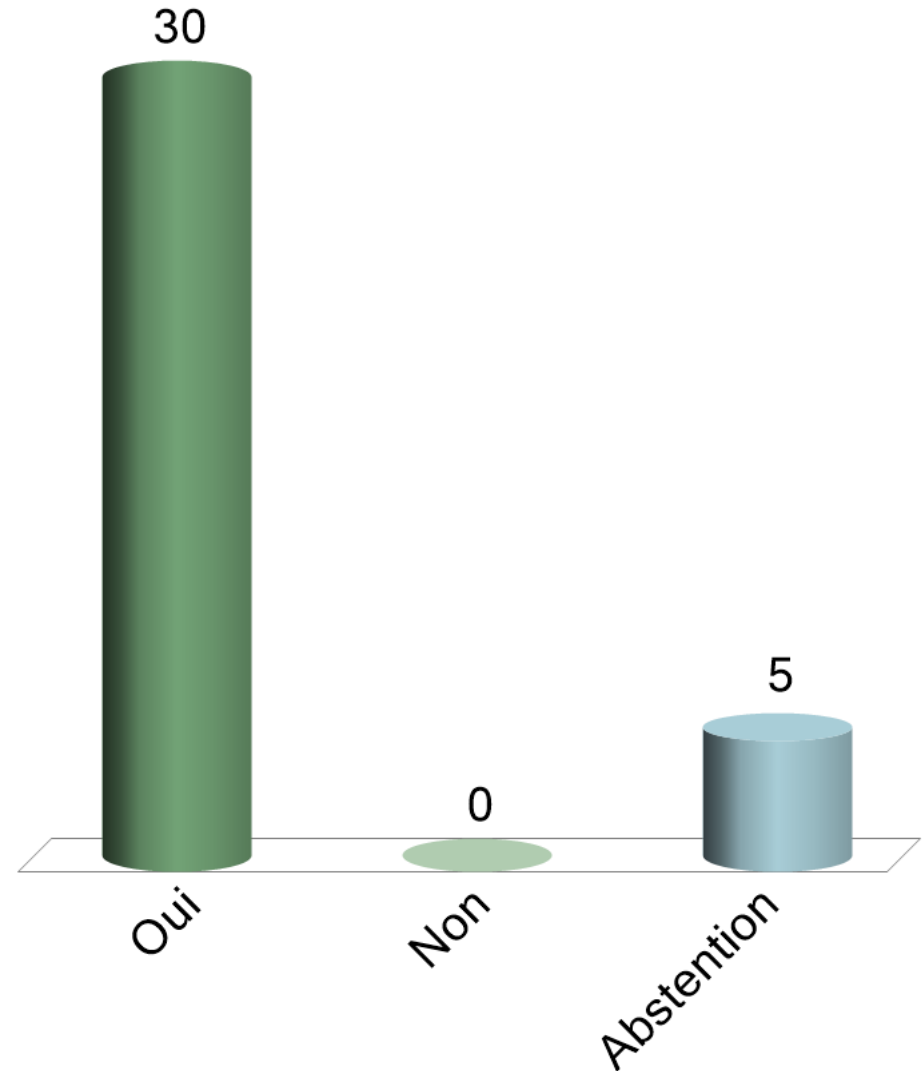
Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 16 octobre 2025 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 27 novembre 2025 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025 n'appelle aucune demande de modification.

1/ Considérant le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 octobre 2025 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 octobre 2025.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 octobre 2025.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 novembre 2025 n'appelle aucune demande de modification.

1/ Considérant le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 novembre 2025 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 novembre 2025.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 novembre 2025.

Points d'information

Informations du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

CAPACITES D'ACCUEIL Deuxième année de 1er cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

ETABLISSEMENT: Université Grenoble Alpes						
Pour le compte de:	PASS	LAS 1	LAS 2 /LAS 3	Admission directe "passerelle"	Formation paramédicales CHUGA	Capacité d'accueil TOTALE
1. Filière MEDECINE						
Pour l'établissement	149	44	86	15	6	300
Places réservées par convention aux étudiants de l'université de:						0
Total Médecine	149	44	86	15	6	300
2. Filière MAIEUTIQUE						
Pour l'établissement	18	6	10	2	2	38
Places réservées par convention aux étudiants de l'université de:						0
Total Maïeutique	18	6	10	2	2	
3. Filière ODONTOLOGIE						
Pour l'établissement	11	4	7			22
Places réservées par convention aux étudiants de l'université de:						0
Total Odontologie	11	4	7	0		
4. Filière PHARMACIE						
Pour l'établissement	57	19	38	6		120
Places réservées par convention aux étudiants de l'université de:						0
Total Pharmacie	57	19	38	6		
MMOP						
Pour l'établissement	235	73	141	23	8	480
Par conventions						0
TOTAL Etablissement:	235	73	141	23	8	480

Contexte : absence d'objectifs nationaux pour 2026-2027

1. Répondre à une pénurie documentée (« déserts médicaux » et pharmacie)
2. Répondre à la demande de l'ARS (augmentation de 9 % des effectifs en formation sur cinq ans, au vu des besoins régionaux et des départs en retraite)
3. Anticiper plutôt que subir (ouvrir dès maintenant toutes les places possibles est préférable à une augmentation progressive : organisation des EDN / ECOS)
4. Atténuer la pression de sélection en PASS
5. Anticiper l'universitarisation des territoires (pourvoir les stages hospitaliers des CH sans vider le CHU)
6. Maîtriser notre recrutement (limiter le risque d'imposition d'étudiants)

1. Proposition de ventilation des capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de médecine pour la période 2021-2025.

Parcours	2021	2022	2023	2024	2025
PACES	125	-	-	-	-
PACES hors UE	1	-	-	-	-
PASS	112	110	108	108	108
LAS 1	36	30	30	30	30
LAS 2-3	13	78	70	70	70
Auxiliaire médical 2-3 CHUGA	-	-	5	5	5
Passerelles	10	12	12	12	12
Total	297	230	225	225	225

Proposition de capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de pharmacie pour la période 2021-2025 à l'Université Grenoble Alpes

Parcours	2021	2022	2023	2024	2025
PACES	72	-	-	-	-
PACES hors UE	5	-	-	-	-
PASS	54	62	54	54	54
LAS 1	5	8	15	15	15
LAS 2-3	0	34	35	35	35
Passerelles	3	6	6	6	6
Total	139	110	110	110	110

MARTINEZ MARCOUX Marie-José : je me questionne sur le rapport entre les capacités d'accueil : sachant que la deuxième année dispose de 120 places, quel est l'effectif correspondant d'étudiants inscrits en première année ?

José LABARERE : les capacités d'accueil actuelles reposent sur 1 300 places en PASS et 600 places en LAS 1. Il est toutefois précisé que l'effectif des inscrits en LAS 1 ne correspond pas systématiquement au nombre de candidats réels : contrairement au PASS, les étudiants en LAS 1 ne confirment leur candidature qu'en avril. Le flux total de candidats à considérer comprend donc les étudiants de PASS, de LAS 1, sous réserve de leur choix de candidature, ainsi que ceux issus des parcours LAS 2 et LAS 3.

David DECHENAUD : une analyse complémentaire identifie deux leviers pour réduire le taux d'échec en première année. Le premier consisterait à diminuer significativement le nombre de places en PASS pour revenir à une jauge de 800 à 1 000 places, afin de corriger une répartition des flux jugée anormale au sein de l'Académie. Le second repose sur l'augmentation des capacités en MMOP 2ème année, bien que cet effort reste statistiquement insuffisant. En conclusion, il est préconisé de renégocier avec le Rectorat de Région le volume global de places PASS/LAS d'ici 2027, celui-ci apparaissant aujourd'hui déconnecté des capacités réelles de formation clinique et pédagogique du CHU et des facultés de Santé.

Hamid CHAACHOUA : comment s'explique la baisse significative observée sur la période 2022-2025 ?

José LABARERE : le pic d'effectifs observé en 2021 s'expliquait par la phase de transition liée à la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé. Cette année charnière a été marquée par la coexistence exceptionnelle de l'ancien système (redoublants de la PACES) et du nouveau dispositif, première promotion PASS/LAS, nécessitant une augmentation ponctuelle des capacités d'accueil.

Sarah RAMBAUD : je m'interroge sur la capacité réelle du CHU à absorber ces flux d'étudiants. Le précédent de 2021 a déjà démontré

qu'un tel volume de stagiaires entraînait une pénurie critique de terrains de stage et des conditions de formation difficile.

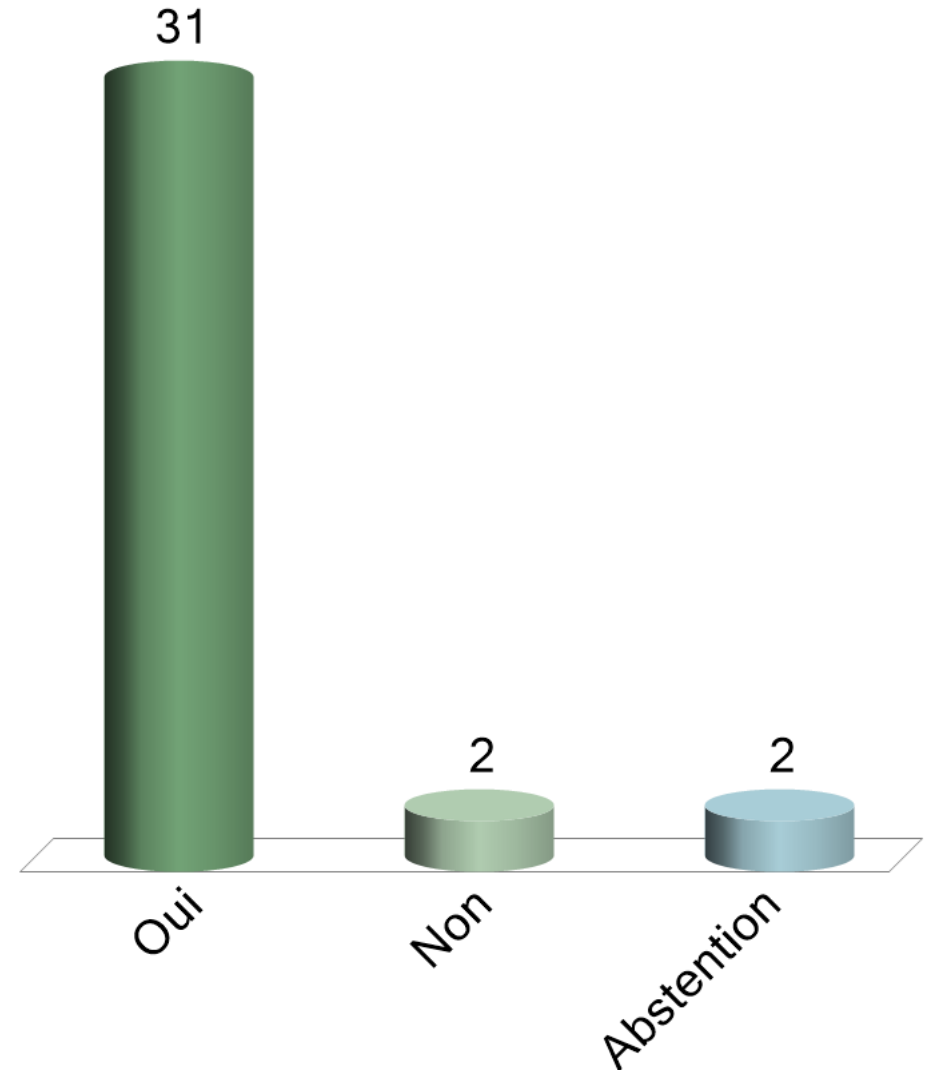
José LABARERE : la question de l'accueil en stage a été anticipée par une stratégie de territorialisation. Afin de soulager le CHU de Grenoble, de nouveaux terrains de stage ont été ouverts aux centres hospitaliers de Chambéry et d'Annecy. Cette extension a été soutenue par le financement ARS de trois postes de professeurs associés des territoires, via le Fonds d'Intervention Régional (FIR). L'enjeu actuel réside dans l'acculturation des étudiants à cette mobilité régionale : l'affectation prioritaire sur les sites d'origine (selon le lieu d'obtention du baccalauréat), déjà pratiquée pour les stages d'initiation aux soins infirmiers, est appelée à se généraliser pour garantir la soutenabilité clinique de la formation.

Sarah RAMBAUD : au-delà du volontariat actuel, l'université compte-t-elle rendre obligatoires les stages sur les sites d'Annecy ou de Chambéry pour absorber les flux d'étudiants ?

José LABARERE : le volume global de terrains de stage est suffisant pour couvrir les effectifs. L'enjeu réside désormais dans l'optimisation des affectations géographiques pour éviter des mobilités incohérentes (ex: un étudiant valentinois affecté à Annecy). Pour améliorer cette répartition, l'université encourage une concertation directe entre les étudiants afin de faciliter les échanges de places, bien que cette forme d'auto-organisation reste difficile à mettre en œuvre actuellement.

Approuvez-vous les capacités d'accueil en MMOP pour l'année 2026-2027 ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- **Délibérations** -

Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour l'année 2026-2027

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 612-6 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université ;

Considérant la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études des formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie, comme présentées en annexe ;

Considérant que la présente délibération **annule et remplace** celle intervenue en CFVU du 27 novembre 2025 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	31
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie MMOP pour la rentrée 2026-2027.

Points d'information

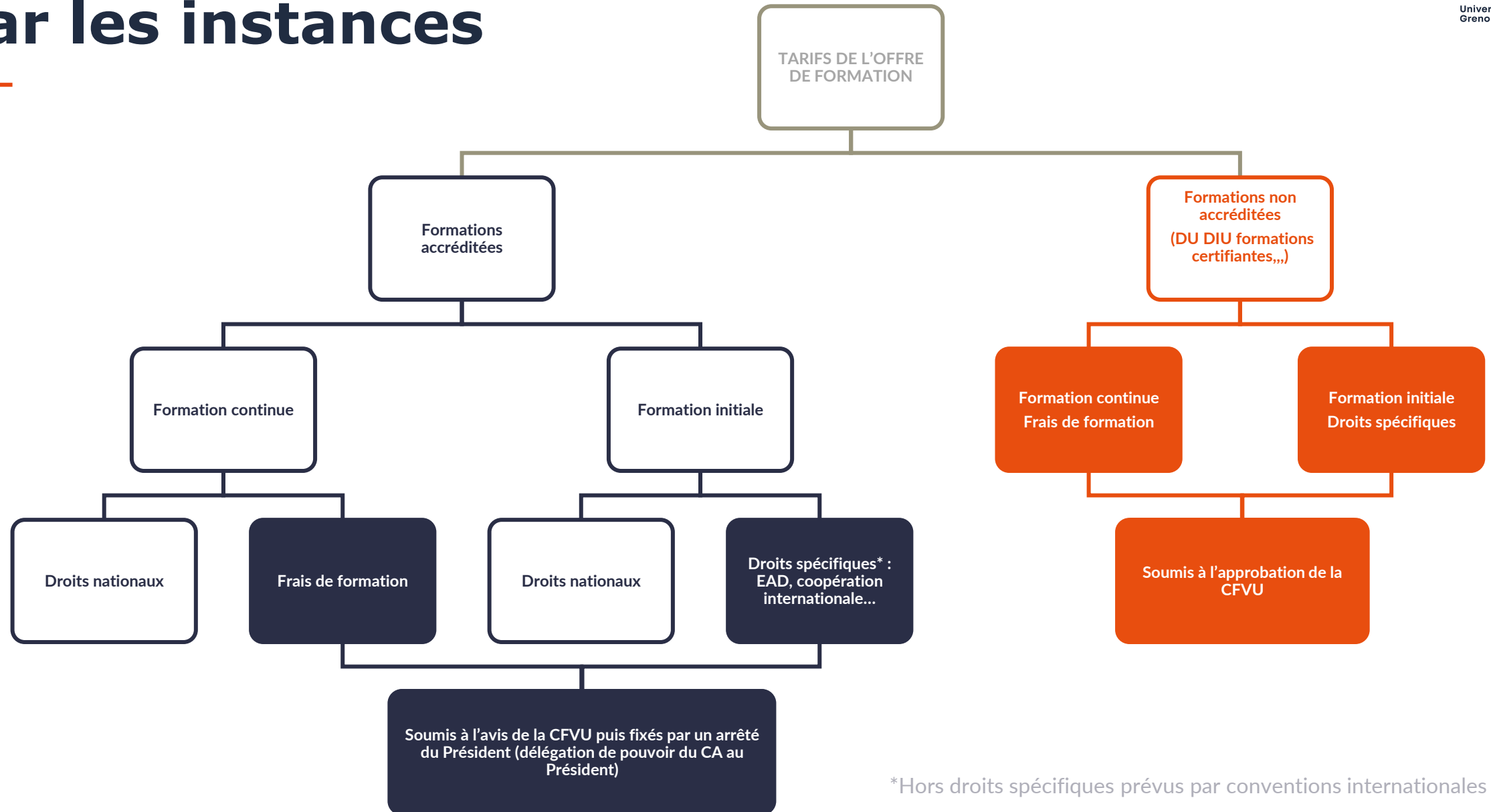
Informations du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

Approbation des tarifications des formations par les instances



Autorité compétente

➤ *Tarifs ODF Accréditée :*

- ✓ En référence à la délibération du Conseil d'Administration du 23 janvier 2020,
 - les droits spécifiques appliqués au public en Formation Initiale
 - les frais de formation appliqués au public en Formation Continue
 - **Sont soumis à l'avis de la CFVU et ensuite arrêtés par le Président de l'UGA, par délégation de pouvoir du CA**

➤ *Tarifs ODF Non Accréditée :*

- ✓ En référence au décret du 8 novembre 2023, l'article 50 précise la compétence de la CFVU :
 - « hors établissements composantes, **la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement** ainsi que les tarifs des certifications individuelles »

Principe de présentation des annexes tarifaires

- 1 tableau présentant les tarifs de l'Offre de Formation Accréditée : publics FI et FC
- 1 tableau présentant les tarifs de l'Offre Non Accréditée : publics FI et FC
- 1 tableau pour les tarifs des formations proposées par le CUEF: publics FI et FC
- 1 tableau pour les tarifs des formations proposées par le SDL : publics FI et FC

- Ces tarifs sont présentés, qu'ils soient inchangés ou modifiés
 - ✓ *Seuls les tarifs ci-dessous feront l'objet d'un vote :*
 - ❖ En **vert**, les créations de formation prévues à la rentrée 2026-2027
 - ❖ En **bleu**, les modifications (à la hausse et à la baisse)

Rappel - Offre de Formation Accréditée : Droits spécifiques

Services associés à la Coopération Internationale



Sont définis dans le cadre des missions de coopération internationale dévolues aux établissements publics d'enseignement supérieur
(art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation)



Possibilité aux EPSCP de proposer
des droits spécifiques

Services associés à la Formation



Possibilité pour les EPSCP d'offrir aux usagers des services complémentaires
Possibilité conditionnée : ils doivent être facultatifs, identifiés et perçus en échange de prestations rendues aux usagers
(art L. 719-4 du code de l'éducation + jurisprudence)



A l'UGA, il s'agit des formations (modalités EAD et hybrides (EAD/présentiel) hors coopération internationale, rémunérant les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de ces modalités.

*NB : ODF Accréditée : Droits d'inscription sont définis annuellement par arrêtés ministériels
(Loi 24/05/1951 - Arrêté du 19/04/2019)*

Politique d'exonération : Offre de Formation Accréditée, des droits d'inscription nationaux – publics FI

Publics exonérés de droit (Cadre national)

- Etudiants boursiers (CROUS, Gouvernement Français, « Bienvenue en France »)
- Etudiants pupilles de la nation

Publics exonérés de droit (UGA hors composantes académiques)

- Etudiants demandeurs d'asile ou réfugiés
- Etudiants boursiers IDEX
- Etudiants en situation de handicap avec une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80%
- Etudiants CPGE (cube/pupilles de l'Air)

Publics exonérés instruits en Commission d'exonération

- Tout étudiant inscrit sur un diplôme ODF A et en situation de précarité financière

Publics extra-communautaires

- Etudiant extra-communautaire assujetti aux droits différenciés peut déposer une demande d'exonération simplifiée et bénéficie d'une exonération sans passage en commission

Rappel : Offre de Formation Non Accréditée

- **Principe :**
 - Article L613-2 prévoit que les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres »
 - Les établissements sont libres d'organiser l'accès à leurs DU comme ils l'entendent
 - Non financement de l'Etat sur l'offre de formation proposée par l'Etablissement
- **Condition :** soutenabilité financière de l'offre de formation – élaboration du tarif en fonction du coût de la formation (enseignement, modalité pédagogique)

Politique d'exonération : Offre de Formation Accréditée et Non Accréditée des frais de formation - Publics FC

Publics exonérés de
droit
(UGA hors
composantes
académiques)

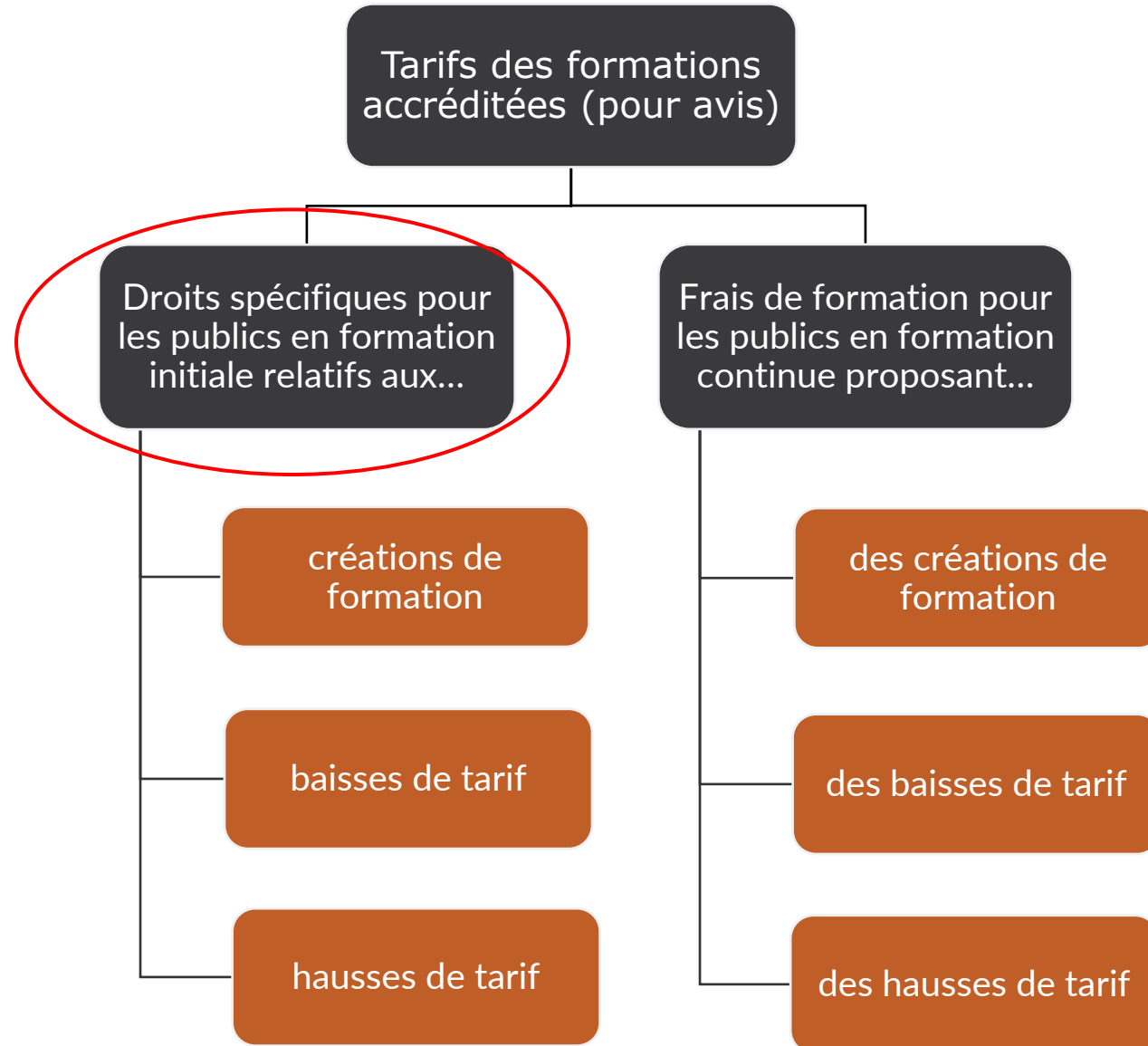
- Délibération CA 26/06/2020
- Hors contrat pro
- Agents de l'UGA
- Prise en charge par un organisme public :
exonération de 50%

Publics exonérés
instruits en
Commission
d'exonération

- Délibération CA 26/06/2020
- Sous condition de ressources
- Statut particuliers (réfugiés, demandeurs d'asile)
- Possible instruction en composantes

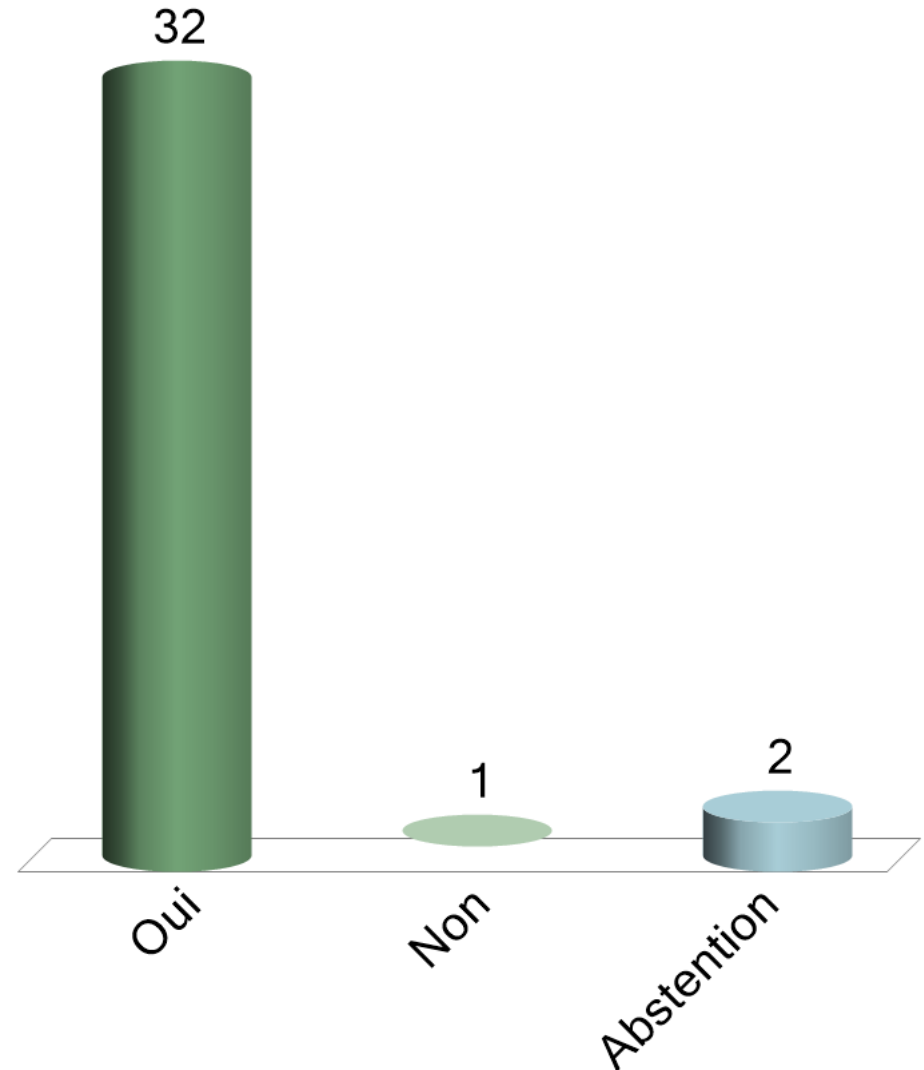
Proposition de découpage des votes des tarifs

Soit 6 votes pour
les formations
accréditées



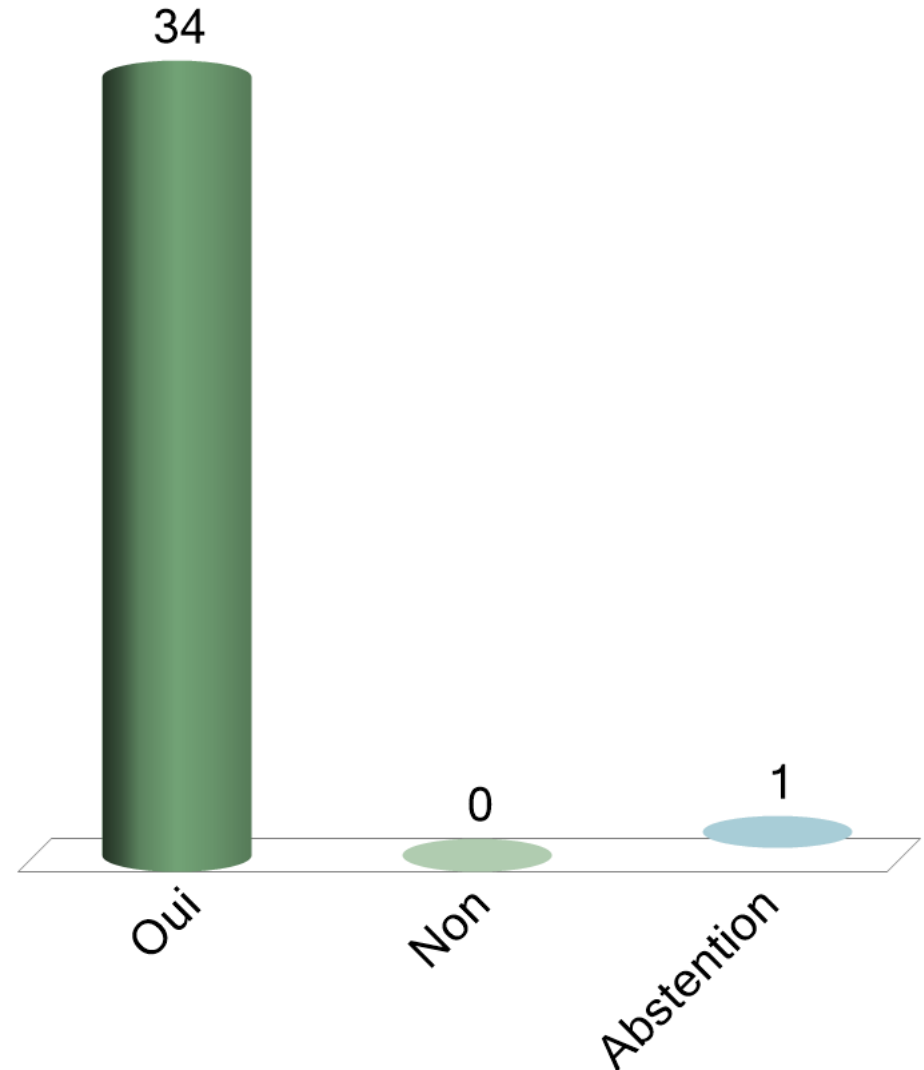
Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les droits spécifiques des demandes de création de formation pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



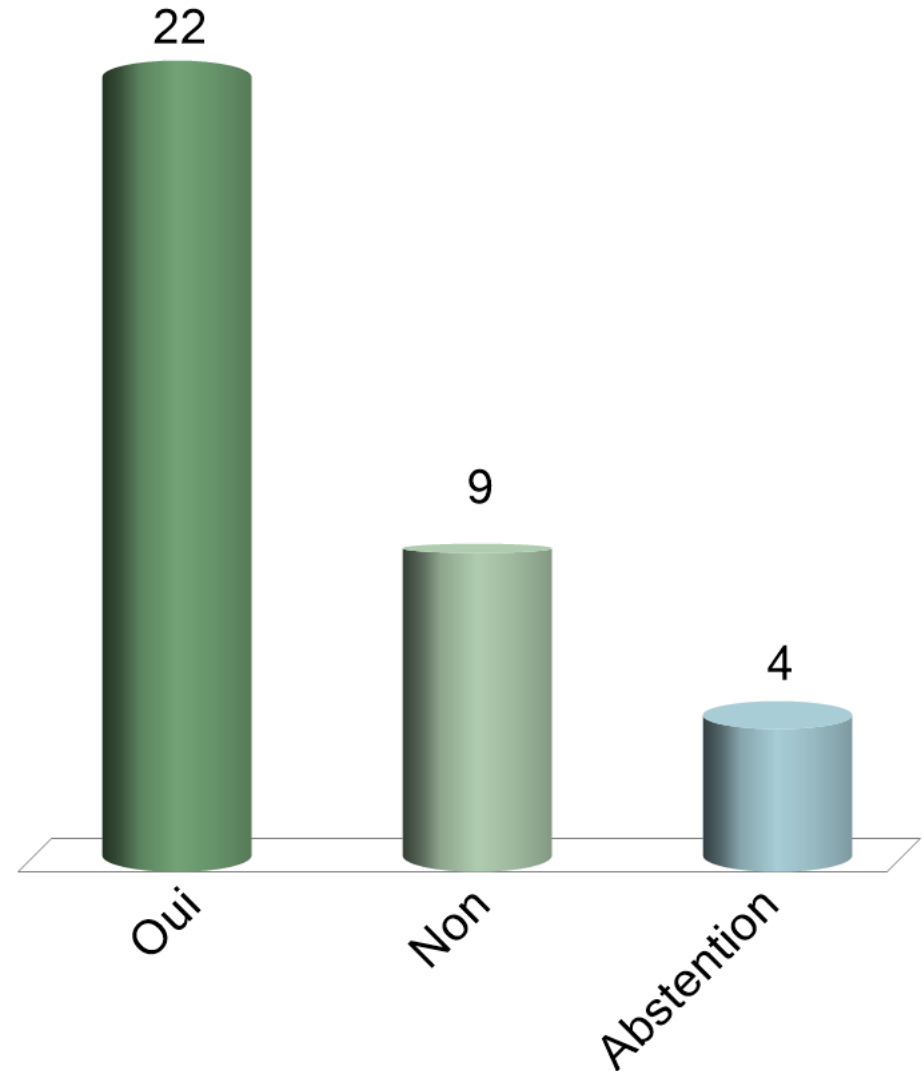
Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les propositions de baisse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les propositions de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées.

Les droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorable	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créé.

Les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

- **Délibérations** -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

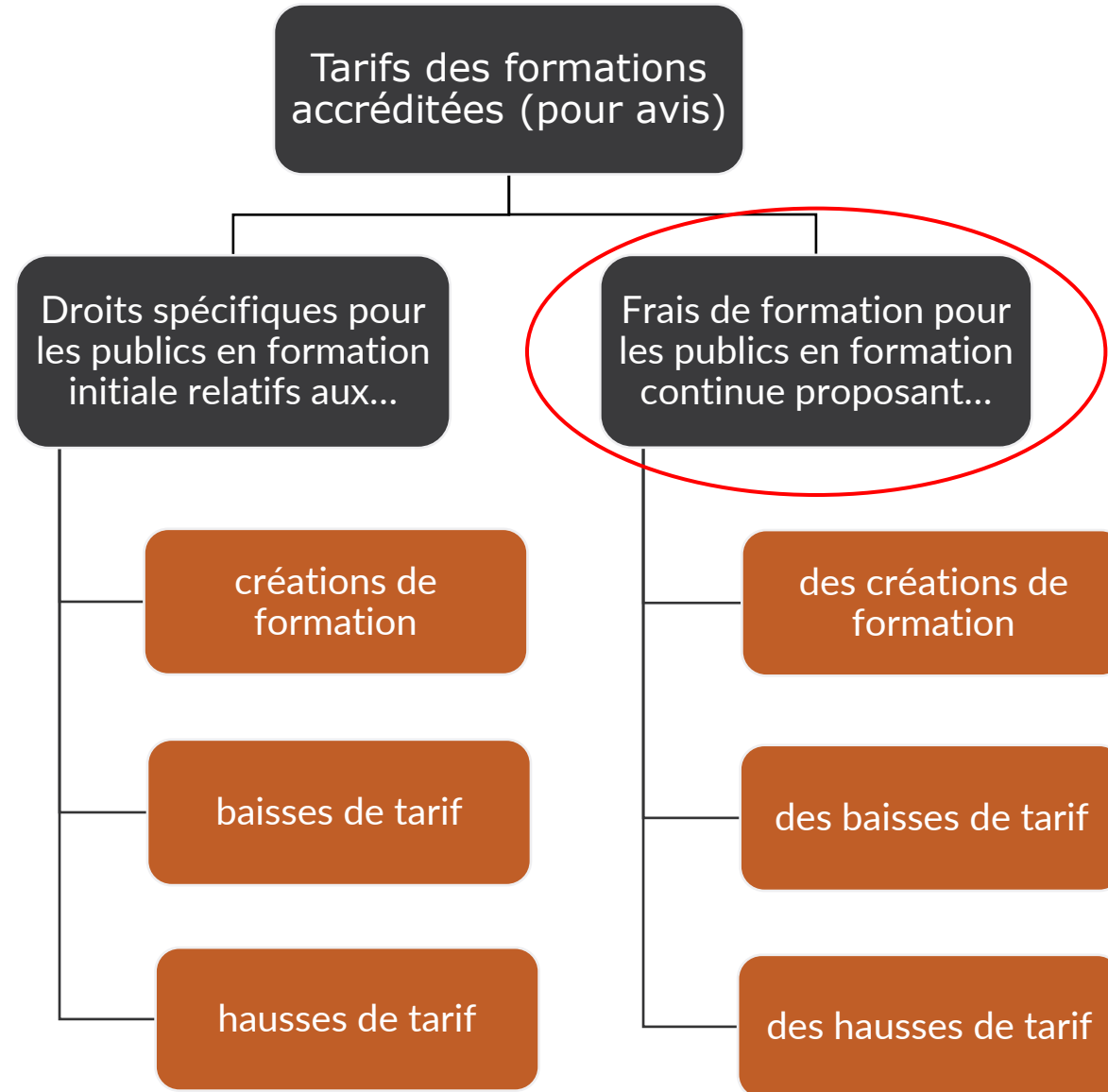
Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	22
Voix défavorable	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

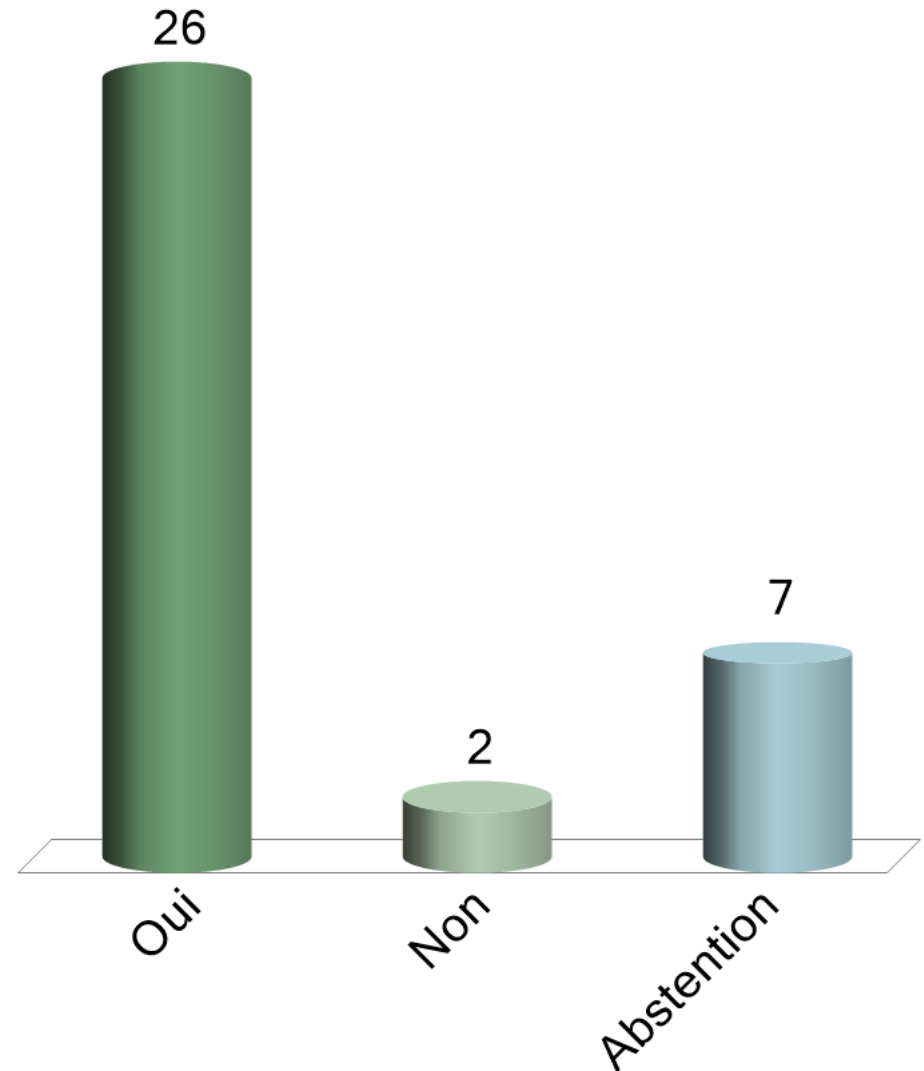
Proposition de découpage des votes des tarifs

Soit 6 votes pour
les formations
accréditées



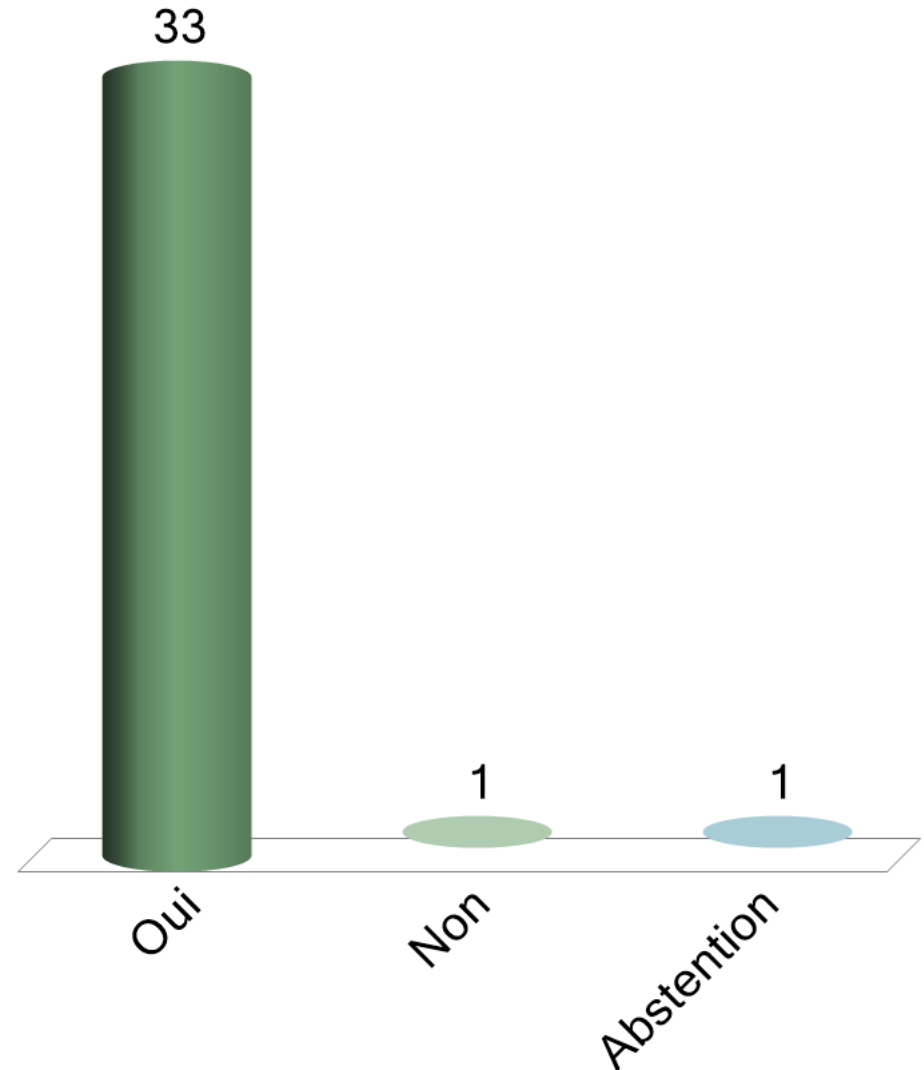
Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les frais de formation des demandes de création de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



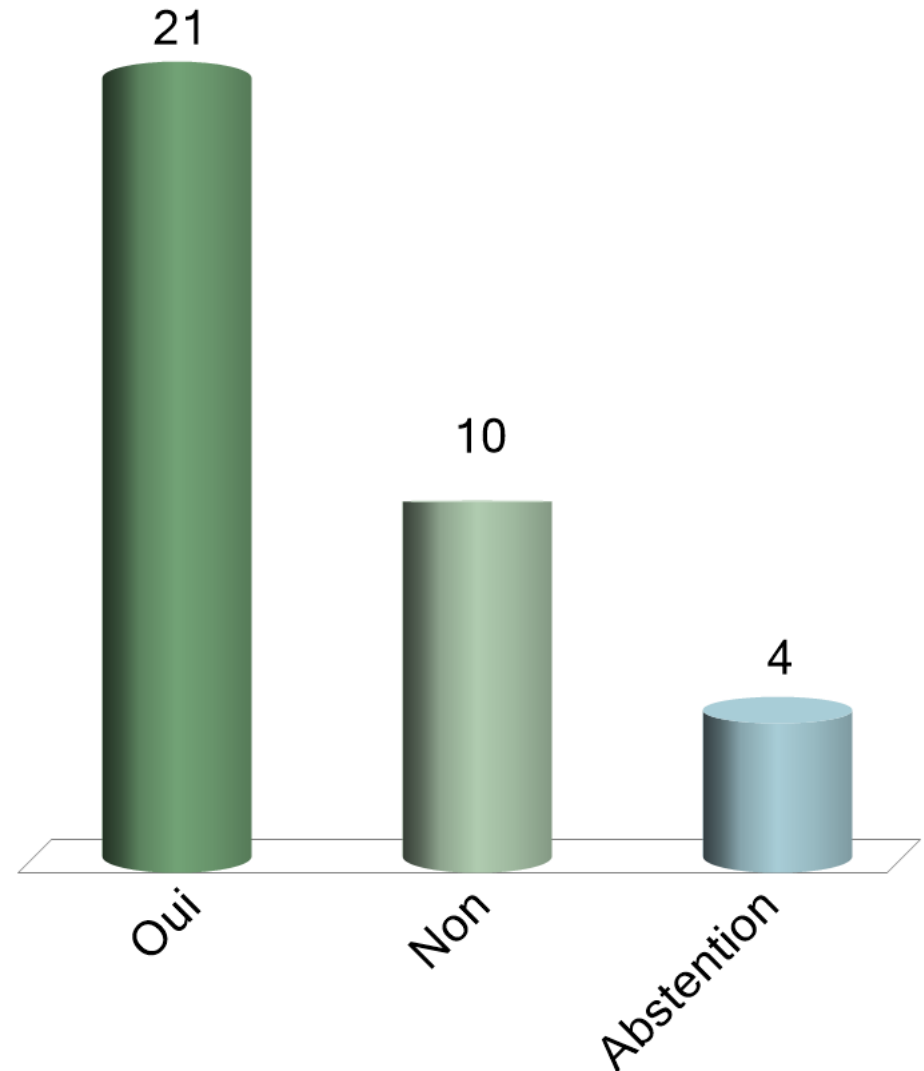
Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les propositions de baisse des frais de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation accréditée émettez-vous un avis favorable sur les propositions de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées.

Les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	26
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées.

Les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	33
Voix défavorable	1
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

- **Délibérations** -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	21
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Points d'information

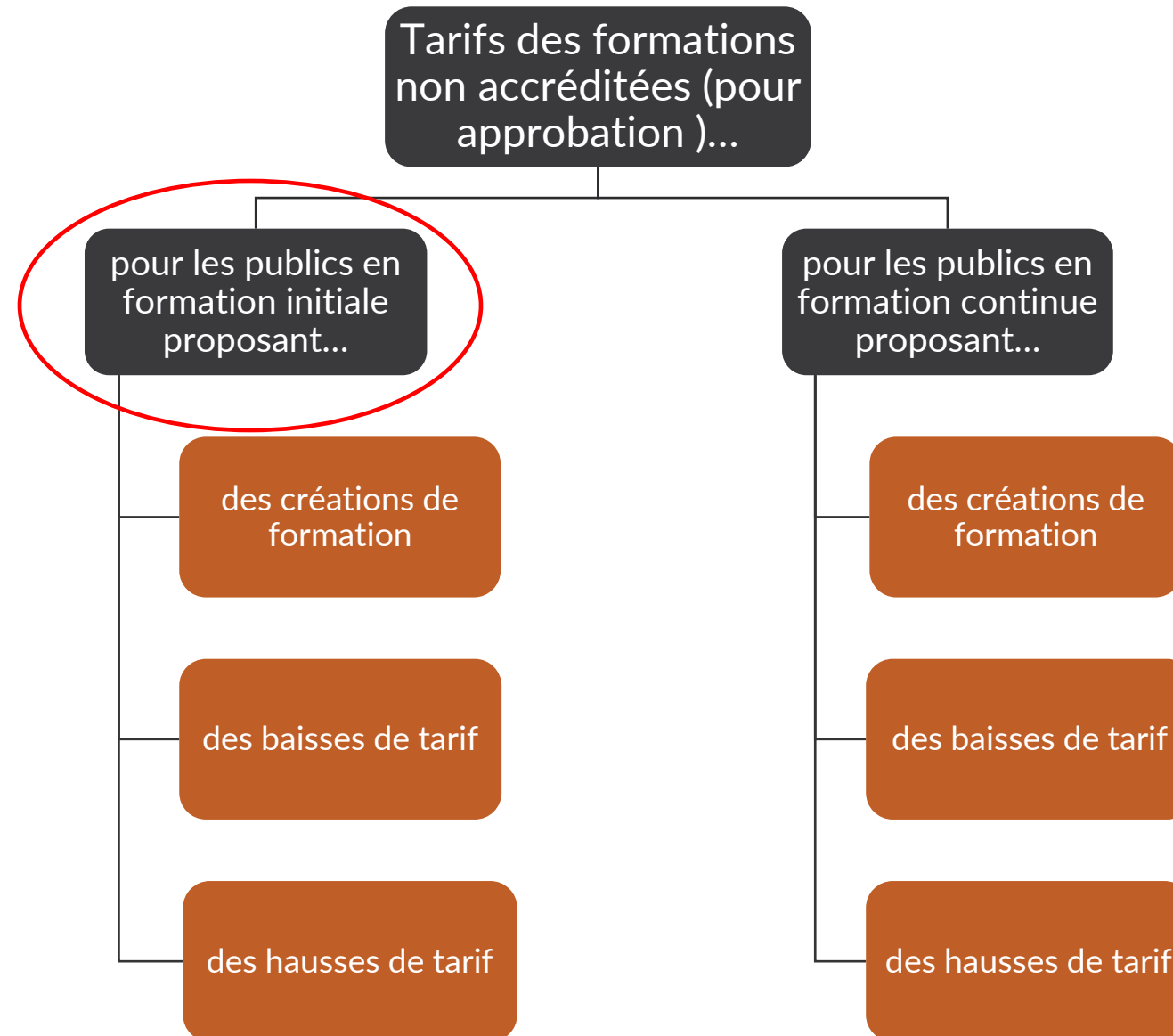
Informations du Vice-président Formation

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Information nouvelle CSPM**

Points soumis à vote

- 1. Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
- 3. Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
- 4. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 5. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 6. Questions diverses**

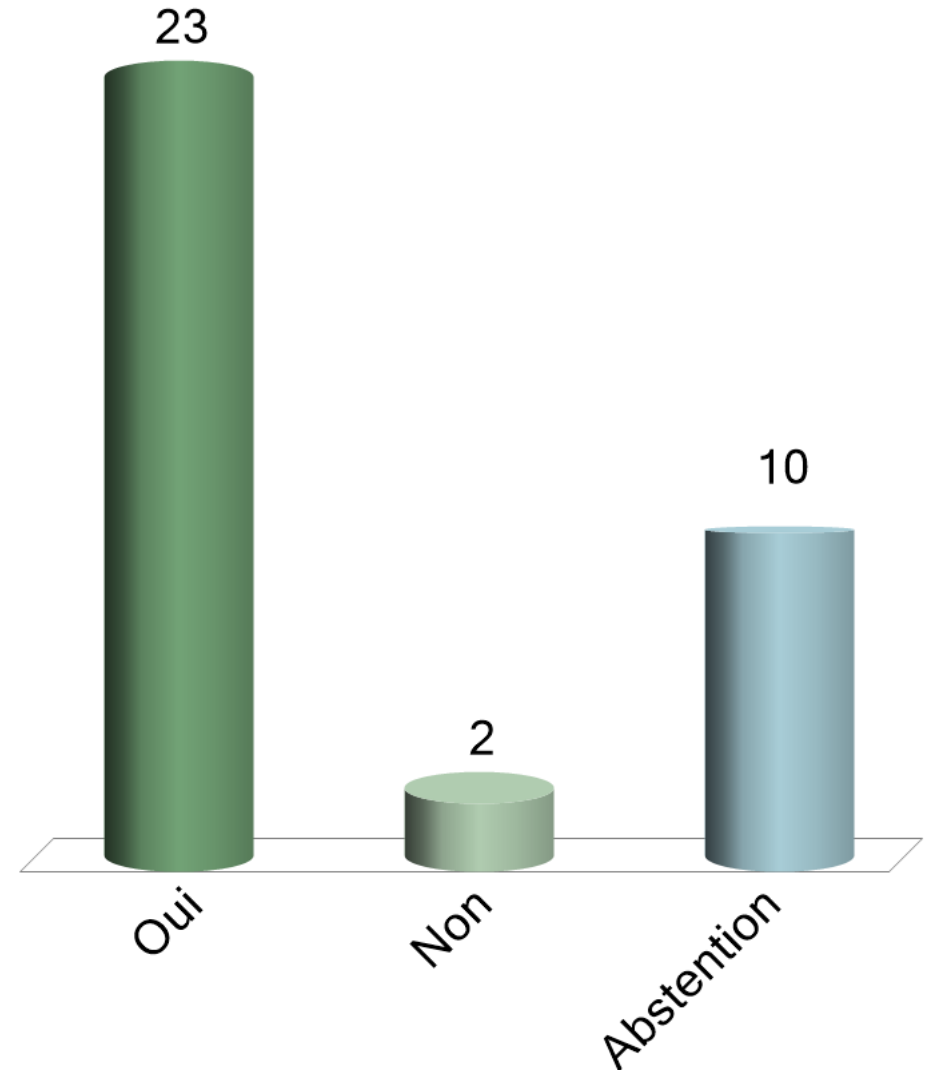
Proposition de découpage des votes des tarifs



Soit 6 votes pour les formations non-accréditées

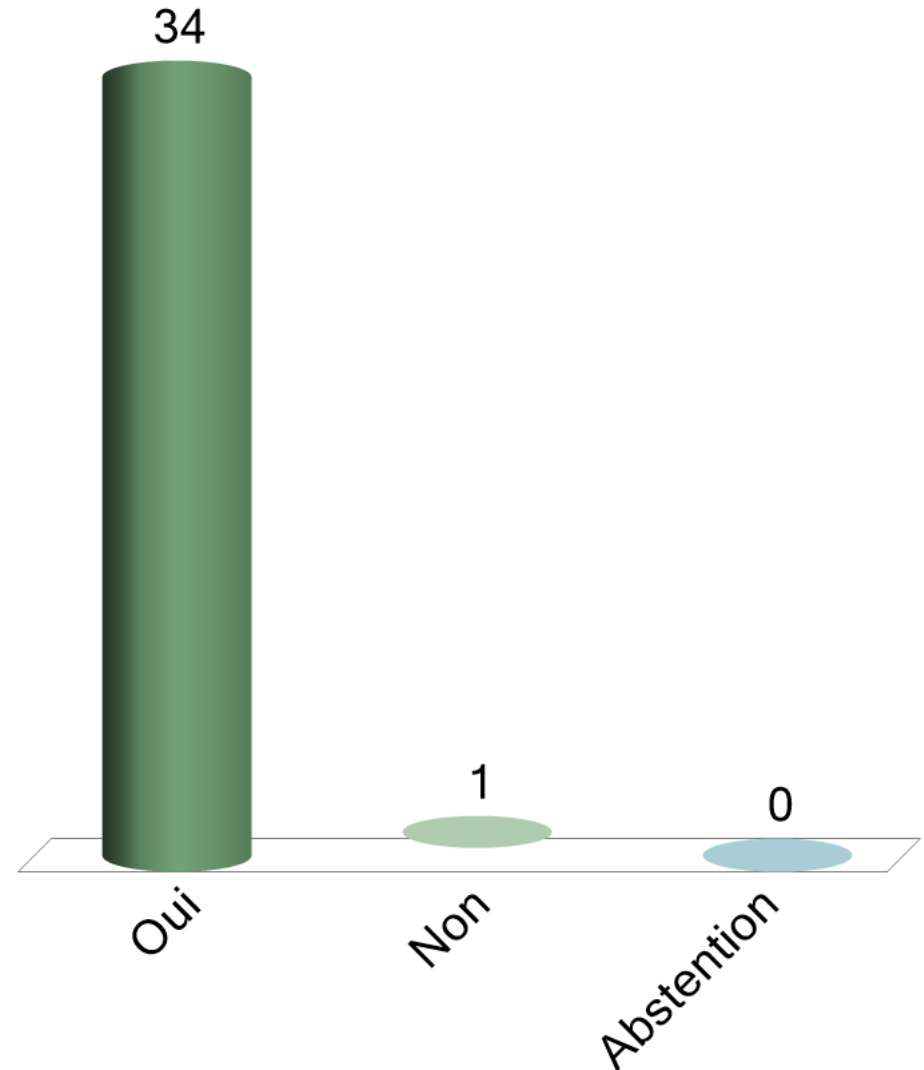
Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



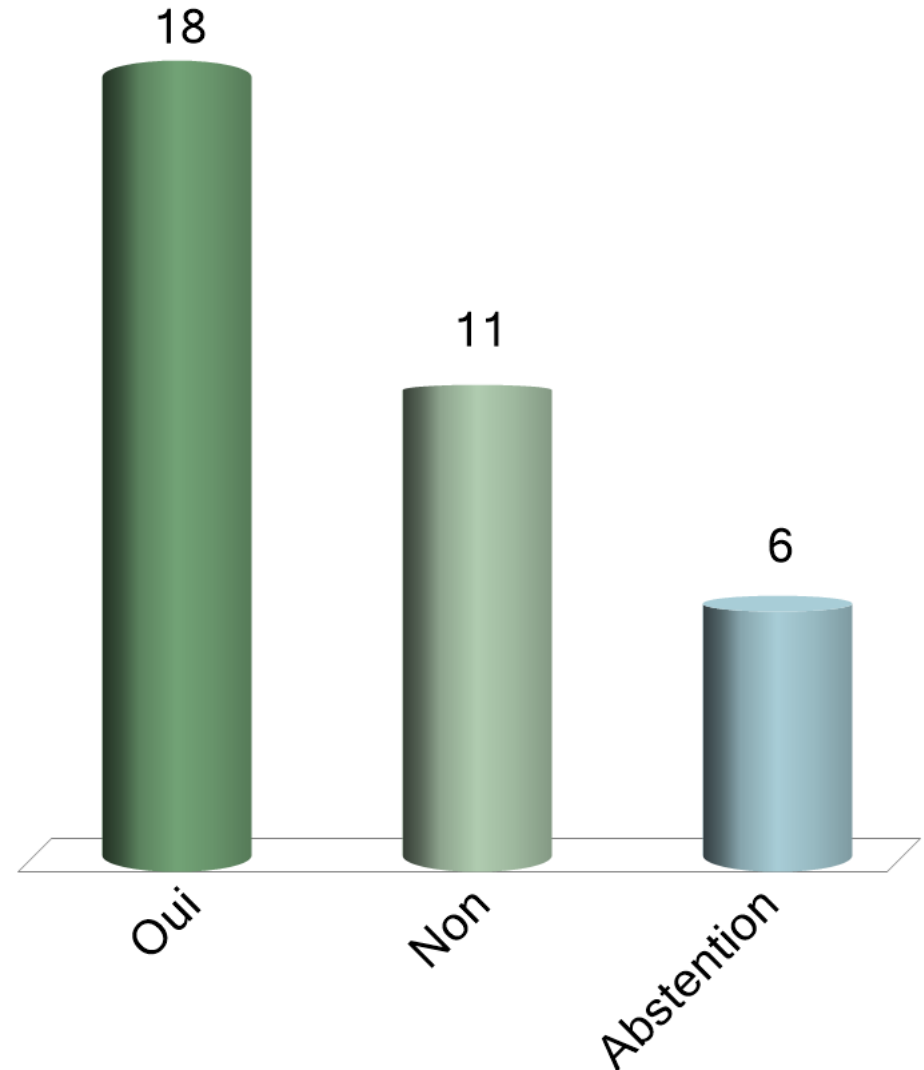
Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les propositions de baisse des tarifs pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation initiale ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation initiale nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorable	1
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée.

- *Délibérations* -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

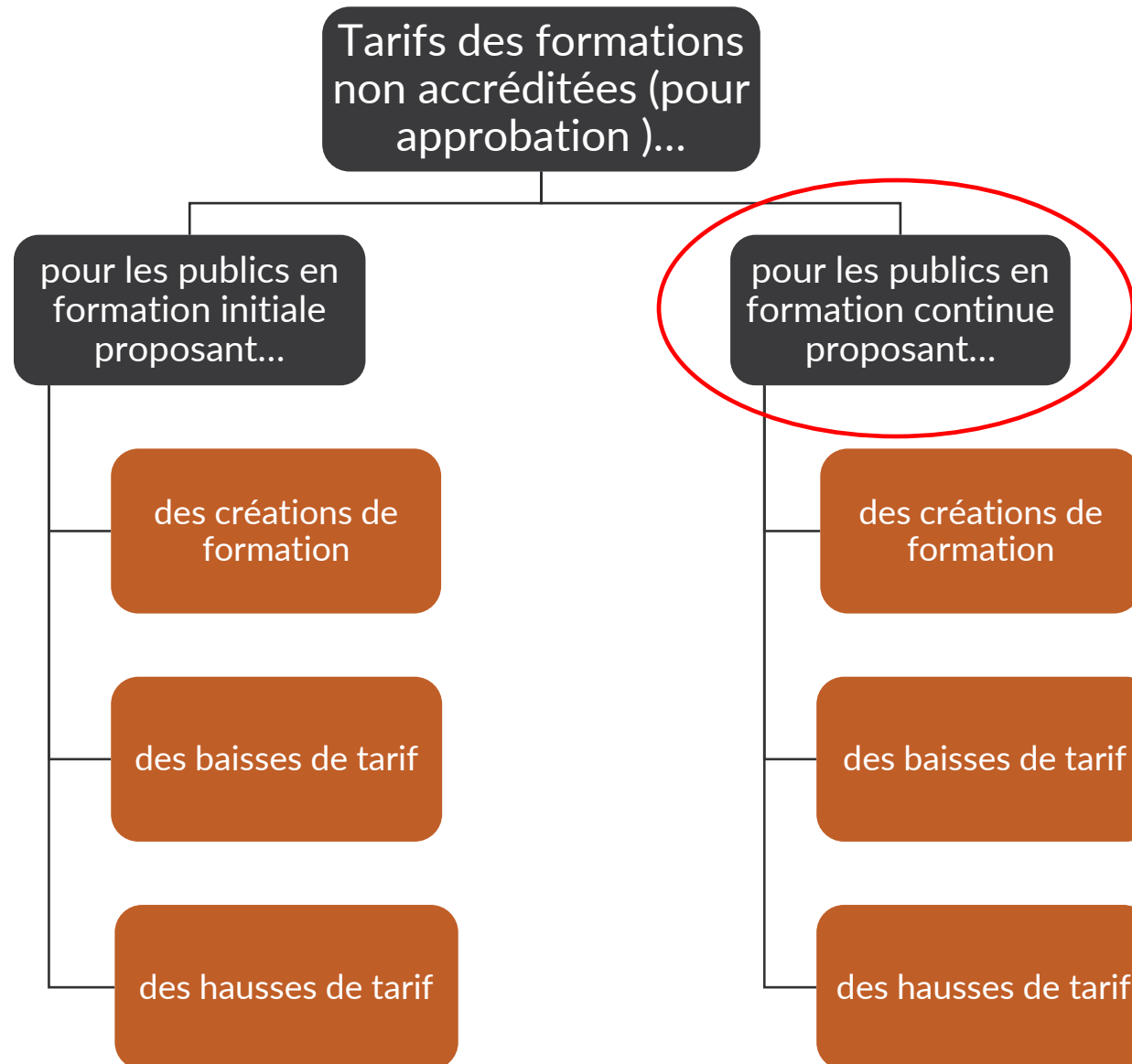
Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	18
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée.

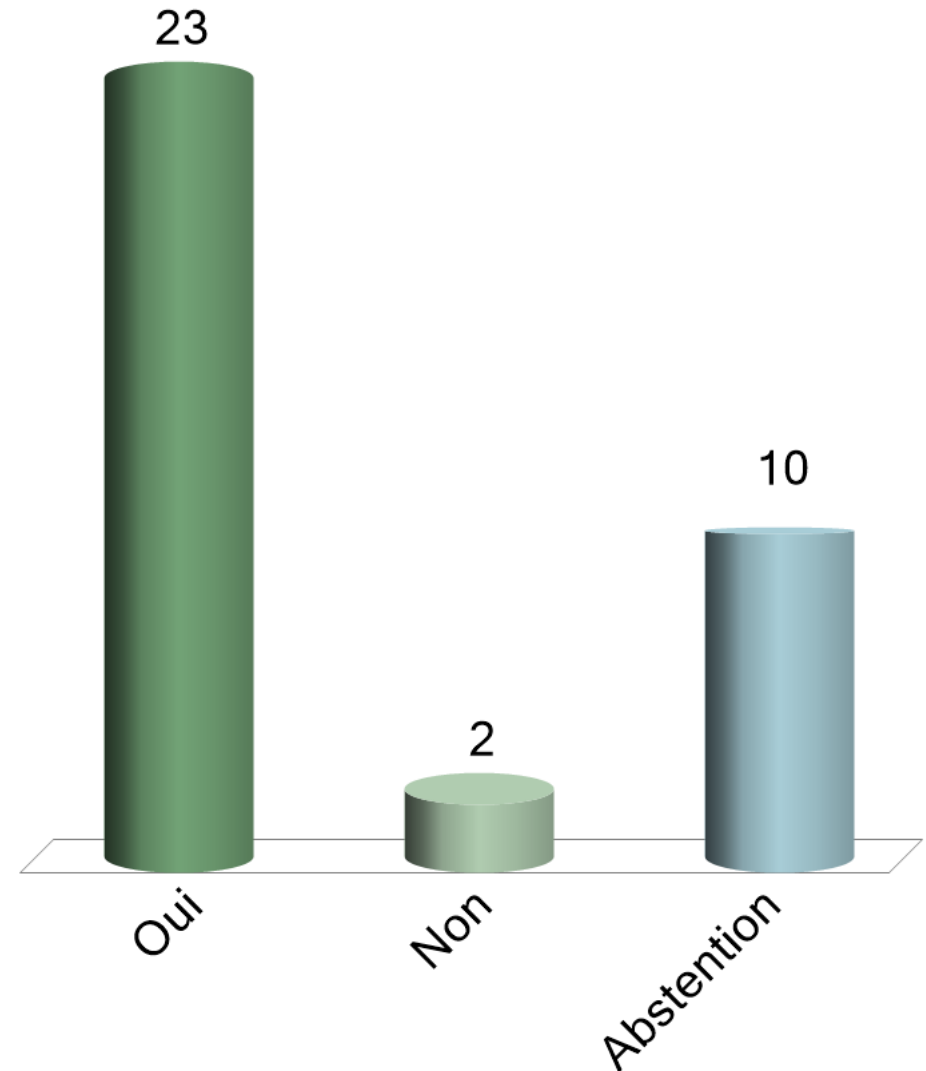
Proposition de découpage des votes des tarifs



Soit 6 votes pour les formations non-accréditées

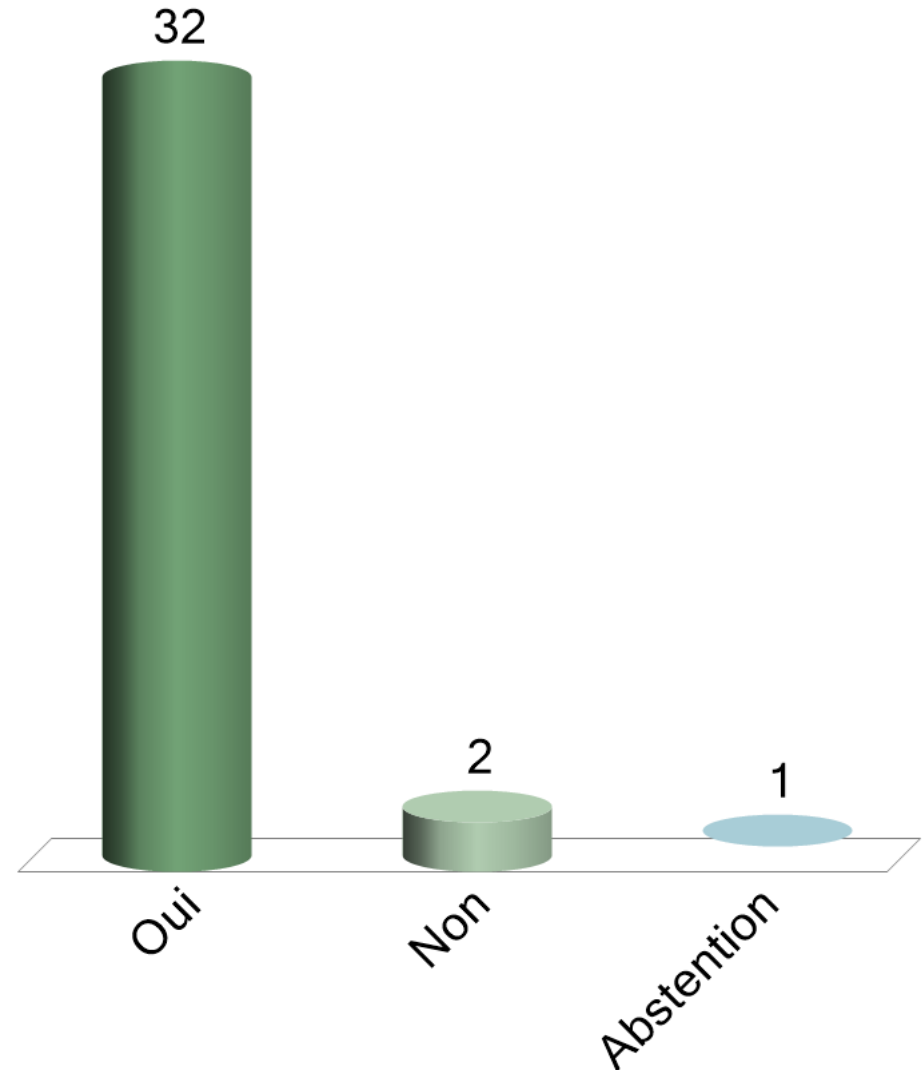
Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les tarifs des demandes de création de formation pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



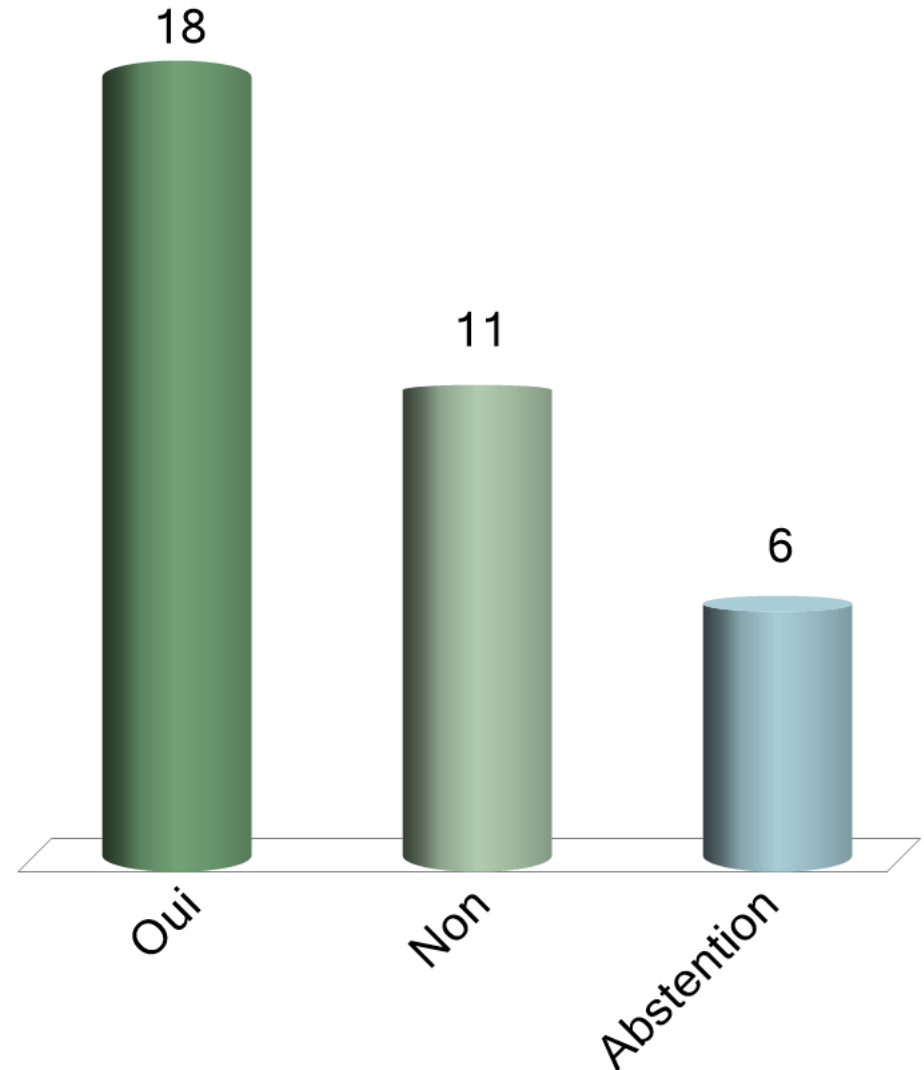
Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les propositions de baisse des tarifs pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Concernant l'offre de formation non accréditée approuvez-vous les propositions de hausse des tarifs pour les publics en formation continue ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation continue nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorables	2
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	18
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

La séance est levée à 15h30.

Annexes

1. Calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027
2. Relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025
3. Capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027
4. Offre de formation non accréditée des droits spécifiques FI et des frais de formation FC
5. Offre de formation accréditée des droits spécifiques FI et des frais de formation FC